

### *Organismes de charité*

Les années 1960 et 1970 furent l'âge d'or des programmes gouvernementaux. S'il est quelque chose que nous aurions dû retenir de cette époque, c'est que les gouvernements ne font rien qui vaille. Contrairement à ce que prétend le député de Mississauga-Nord, le problème des programmes gouvernementaux c'est que l'on ne peut pas s'y fier. Ils dépendent des caprices du gouvernement. D'une part, le député de Mississauga-Nord prétend qu'on peut se fier à eux, mais d'autre part, il dit que les organismes communautaires ne devraient pas dépendre des subventions gouvernementales. Le député ne sait donc pas trop où il va. Le problème des programmes gouvernementaux, si je puis me permettre de me répéter, c'est qu'on ne peut pas toujours s'y fier.

Paradoxalement, monsieur le Président, les programmes gouvernementaux enflent en période de grande prospérité. Du milieu des années 60 aux années 70, les programmes gouvernementaux ont pris de l'ampleur. N'est-il pas paradoxal que ce soit en période de récession que les programmes gouvernementaux soient retirés? Le champ d'application des programmes gouvernementaux se rétrécit, et les personnes qui en ont le plus besoin en retirent le moins au moment où elles devraient pouvoir compter sur eux. C'est donc au cours de ces périodes que les organismes bénévoles et les organismes de charité deviennent indispensables. Leur survie ne devrait pas dépendre des caprices du gouvernement fédéral.

● (1730)

Je ne comprends pas l'audace qui pousse le député de Mississauga-Nord à compter Nouveaux Horizons et Canada au travail parmi les organismes bénévoles, alors que c'est justement le genre de programmes de subventions gouvernementales que nous voulons éviter.

Avant toute chose, je voudrais dire qu'il faut encourager les organismes bénévoles et les organismes de charité parce qu'ils sont le mieux en mesure de rejoindre les plus nécessiteux. Ils œuvrent à l'intérieur de la communauté où ils sont en contact avec les plus démunis. Il suffit de regarder le programme d'action de la People's Law School, qui essaie d'aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes parce qu'ils ne disposent pas du mécanisme voulu. Le gouvernement ne peut le faire.

De toute façon, il en coûterait plus cher de laisser cette tâche au gouvernement. Afin que personne ne pense que je vais m'en prendre aux programmes du gouvernement fédéral, je veux vous donner un exemple en prenant le cas du pays voisin, les États-Unis. Ce n'est pas par hasard que l'on retrouve dans les agglomérations entourant Washington, D.C., le revenu par habitant le plus élevé des États-Unis. Qui sont ceux qui habitent dans ces agglomérations? Ce sont les administrateurs très généreusement rémunérés de programmes gouvernementaux. Je ne crois pas me tromper lorsque je prétends que ces programmes gouvernementaux ont surgi brusquement au cours du mandat de Lyndon Johnson et immédiatement après, à la suite de sa guerre contre la pauvreté. C'était la pauvreté des administrateurs gouvernementaux, car ils sont bien payés, vous pouvez en être sûr. Les organismes gouvernementaux coûtent très cher.

Si l'on veut que le travail soit bien fait et à peu de frais, il faut s'en remettre aux organismes bénévoles, à ces organisations autonomes. C'est pourquoi le député de Waterloo a prôné, à la Chambre, un très bon programme intitulé le «Donnant, donnant». Nous avons recours à ce même principe dans le cas des partis politiques. Nous semblons croire qu'il est bon pour les partis politiques d'être en mesure d'obtenir une réduction d'impôt, afin que leur fonctionnement soit mieux contrôlé. Si c'est bon pour les partis politiques, pourquoi cela ne le serait-il pas pour les organismes bénévoles autonomes? Comme le député de Waterloo peut en témoigner, le programme «Donnant, donnant» s'est révélé être une façon moins coûteuse et plus facilement contrôlable que le système des subventions de financer des organismes. Pourquoi le gouvernement n'adopterait-il pas la meilleure façon de procéder en utilisant le programme du «Donnant, donnant»?

Enfin, je voudrais mentionner une question soulevée par le député de Mississauga-Nord. En faisant le panégyrique du député d'Ottawa-Centre (M. Evans), il s'est félicité de la façon dont ce projet de loi serait étudié au comité.

**M. McGrath:** Voudriez-vous répéter?

**M. Friesen:** Oui, panégyrique, c'est un mot tout à fait français.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Expliquez-nous sa signification.

**M. McGrath:** Épelez-le.

**M. Friesen:** On a comblé le député d'éloges, d'éloges très flatteurs.

Puisqu'il m'a fallu—trente secondes pour définir le terme, puis-je disposer de trente secondes supplémentaires pour dire ce que j'ai à dire? Il a reçu trop d'éloges—nul doute que le député d'Ottawa-Centre peut encaisser énormément de compliments, mais il aura du mal cette fois-ci—pour avoir dit que cette question serait examinée rapidement par le comité. Je tiens à dire au député de Mississauga-Nord qu'il y a quatre ans, presque jour pour jour, j'ai présenté une motion à la Chambre, qui a été adoptée à l'unanimité, portant sur des allègements fiscaux pour les parents d'enfants handicapés. Elle a été soumise au ministère des Finances, qui ne l'a pas encore examinée. Un comité a présenté deux rapports, mais n'a pas encore étudié la motion. Que le député d'Ottawa-Centre soit efficace et qu'il s'intéresse aux travaux de ce comité et estime nécessaire de faire étudier le rapport, je veux bien l'admettre, mais je n'attends pas moins des mesures concrètes pour justifier tout ce panégyrique qu'on a fait du député.

**M. McGrath:** Je me demande si cela relève bien du langage parlementaire.

**M. Friesen:** Je voudrais conclure en félicitant le député de Waterloo du bon travail qu'il a accompli et en disant que ce projet de loi attire l'attention du gouvernement dans la bonne direction j'espère qu'il l'incitera à estimer les organismes bénévoles à leur juste valeur, de façon qu'ils ne soient plus soumis à ses lubies et à ses caprices et disposent d'une source de financement sûre. Les contribuables qui s'intéressent à ces organismes leur donneront de l'argent si le gouvernement les incite à le faire par le biais du programme «donnant donnant».